



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES SÉCURITÉS
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET
DE PROTECTION CIVILE
Pôle Opérationnel et Défense

Affaire suivie par : Florence BIBES
Téléphone : 05 56 90 61 84
florence.bibes@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le **29 MAI 2020**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
à
Mesdames et Messieurs les Maires des
communes de la liste *in fine*

Objet : Consultation des maires sur le Plan Particulier d'Intervention de l'usine YARA d'Ambès.

P.J : 1 projet de plan joint par la plateforme de téléchargement Envol

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Particulier d'Intervention de l'usine YARA d'Ambès, dont l'emprise s'étend sur les communes de vos arrondissements, vous êtes consultés du 23 juin au 24 août 2020 sur le projet de Plan Particulier d'Intervention de l'usine YARA d'Ambès et disposez d'un délai de deux mois pour me faire parvenir votre avis.

Cette consultation est prévue par le décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile. Je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de vos remarques d'ici **le 31 août délai de rigueur**.

La consultation du public est également prévue par l'article R. 741-26 du Code de la Sécurité Intérieure, qui dispose que « *le projet de plan particulier d'intervention est mis à la disposition du public pendant un mois au siège de la sous-préfecture (...), et à la mairie de chaque commune où s'appliquera le plan.* ». Dans cette optique, la consultation du public débutera **le 23 juin 2020 jusqu'au 24 juillet 2020**, pendant les jours ouvrables et aux horaires habituels d'ouverture de vos services.

À cet effet, vous serez destinataires dans les jours prochains des documents nécessaires à cette consultation.

Un avis faisant connaître l'objet, la date d'ouverture, les lieux et la durée de la consultation sera publié dans les journaux locaux suivants : Le Résistant, Sud-Ouest, Haute Gironde et le Journal du Médoc. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir relayer cette information par le biais de vos journaux communaux, de vos sites Internet, ou de tout autre moyen que vous jugerez opportun.

Je vous remercie par avance de votre coopération et de votre engagement.

LA PRÉFÈTE,

Pour la préfète,
La sous-préfète, directrice de cabinet,

Angélique ROCHER-BEDJOUJOU

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

- 37 communes de l'arrondissement de Blaye : BAYON-SUR-GIRONDE, BERSON, BLAYE, BOURG, CARS, CEZAC, CIVRAC-DE-BLAYE, CUBNEZAIS, COMPS, CUBZAC-LES-PONTS, GAURIAC, GAURIAGUET, LANSAC, MARSAS, MOMBRIER, PEUJARD, PLASSAC, PRIGNAC-ET-MARCAMPS, PUGNAC, SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-GERVAIS, SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES, SAINT-LAURENT-D'ARCE, SAINT-MARIENS, SAINT-PAUL, SAINT-SAVIN, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAINT-TROJAN, SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE, SAMONAC, TAURIAC, TEUILLAC, VAL-DE-VIRVEE, VILLENEUVE, VIRSAC ;

-26 communes de l'arrondissement de Bordeaux : AMBARES-ET-LAGRAVE, AMBES, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX, BASSENS, BLANQUEFORT, BORDEAUX, BRUGES, CARBON-BLANC, CENON, EYSINES, LE BOUSCAT, LE HAILLAN, LE PIAN-MEDOC, LE TAILLAN-MEDOC, LORMONT, LUDON-MEDOC, MACAU, MONTUSSAN, PAREMPUYRE, SAINT-AUBIN-DE-MEDOC, SAINTE-EULALIE, SAINT-LOUBES, SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND, SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC, SAINT-VINCENT-DE-PAUL, YVRAC ;

- 7 communes de l'arrondissement de Lesparre-Médoc : ARCINS, ARSAC, AVENSAN, LABARDE, LAMARQUE, MARGAUX-CANTENAC, SOUSSANS ;

- 10 communes de l'arrondissement de Libourne : ASQUES, CADILLAC-EN-FRONSADAIS, IZON, LA-LANDE-DE-FRONSAC, LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY, MOUILLAC, SAINT-GENES-DE-FRONSAC, SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE, TARNES, VERAC.

Copie à :

- *Madame la Sous-Préfète de Blaye,*
- *Monsieur le Sous-Préfet de Lesparre-Médoc,*
- *Monsieur le Sous-Préfet de Libourne.*